

suite. En réponse M. le Maire annonce qu'une réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre prochain à 20h00 pour faire un point en invitant, au-delà de la commission culture/tourisme, tous les conseillers qui le souhaitent à y assister.

**Surveillantes de cour.** Le Conseil est informé que les contrats des deux surveillantes de cour sont prêts, les éléments nécessaires ayant été donnés que très récemment à la secrétaire générale. Il s'agira de deux contrats à durée déterminée d'un an renouvelables par tacite reconduction pour une durée maximale de six ans, soit jusqu'au 31 août 2015 et dont les conditions de rémunération ont été énoncées au cours de la réunion précédente.

## URBANISME

**Déplacement de l'entrée d'agglomération.** M. Lajoie rend compte de ses contacts avec les représentants du Département à propos du déplacement du panneau d'entrée d'agglomération sur la rue du Colombier. Cela s'avère nécessaire car les habitations placées en zone constructibles doivent être à l'intérieur du village. Avant de concrétiser ce projet, un courrier sera adressé au Conseil Général de l'Isère afin qu'il effectue la réfection de la portion de chaussée entre le futur emplacement du panneau et l'emplacement actuel.

**Zone d'aménagement futur.** Le Conseil reçoit pour information que le cahier des charges établi pour la consultation d'aménageurs a été visé par l'architecte des bâtiments de France. Une modification du PLU sera nécessaire pour lancer l'aménagement, et le Conseil autorise M. Lajoie à solliciter le cabinet Thiebault afin d'obtenir un devis estimatif.

## QUESTIONS DIVERSES

**Animation musicale.** M. Marcel rappelle qu'une subvention de 500 € avait été accordée en 2008 à l'association d'animation musicale, il propose de la reconduire pour l'année 2009. Le Conseil accepte la proposition.

**Forêt communale.** Suite à l'approbation du plan de gestion de la forêt communale, le Conseil municipal délibère favorablement pour la délivrance et le martelage de la coupe n° 3. Trois garants devront être nommés pour suivi des opérations.

**Cantine.** La subvention de 4 940 € accordée par le Conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement de la cantine scolaire ayant été versée, le Conseil municipal autorise M. le Maire à la reverser au Sou des Ecoles, gestionnaire du service.

**Bail commercial.** M. le Maire annonce qu'il a obtenu l'accord écrit Mme Esposito concernant l'augmentation du bail commercial dès lors que son activité sera transférée dans l'ancien bureau de poste.

**Boulangerie.** Mme Albizzi évoque la question de sa fermeture, et des rumeurs qui courent à ce sujet. M. le Maire répond qu'ayant rendez vous avec M. Stéphane Carrel, propriétaire du local, lundi 21 septembre, il en profitera pour lui poser la question.

**Pôle Petite Enfance.** Mme Constan donne pour information que l'activité du pôle démarrera début 2010 et à côté de la nouvelle caserne des pompiers, sur la commune de Villemoirieu. Un deuxième bébébus va être mis en place et se présentera chaque jeudi à la salle des fêtes, le médecin de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) ayant donné son accord.

**Coussins berlinois.** M. Lajoie rend compte de son entretien avec le responsable à la Maison du Territoire (M. Delange) qui lui a expliqué qu'ils ne pouvaient pas être installés parce qu'ils ne sont pas solidaires de la chaussée. Cela pose problème lors des passages de chasse-neige. La réflexion reste ouverte pour trouver des moyens de freiner la vitesse dans le village.

**Skatepark.** Le Conseil est informé que les travaux débiteront en octobre. La commission culture/animation travaillera sur les animations à créer autour de cette aire de jeux.

La prochaine réunion de Conseil municipal est fixée au 23 octobre 2009.

Fin de la réunion à 23h30.

## ACQUISITION DE MATERIELS

**Informatique bibliothèque.** Bien que le Conseil Général de l'Isère n'ait plus de crédits à consacrer à l'équipement informatique des bibliothèques, M. le Maire propose de remplacer celui de la bibliothèque compte tenu du coût inférieur à 1 000 €.

A cette occasion, une consultation a été organisée afin de remettre à niveau les postes installés à la mairie. Le devis de XBE conseil propose l'achat de trois ordinateurs, avec transfert des données et reconfiguration d'un ancien poste qui permettra au public d'avoir accès à internet à la bibliothèque. Le tout est estimé à 3 379.85 €. Le Conseil municipal souhaite que la négociation continue afin d'obtenir un poste supplémentaire, le rapport entre les performances du matériel et le prix lui paraissant moyen.

**Affichage extérieur.** Considérant l'effort de la municipalité en matière de communication, M. Marcel expose que les panneaux d'affichage extérieurs sont trop petits. Il propose de commander à la Camif cinq panneaux au format de 9 pages A4, pour un montant de 1 434.00 € HT, et de recycler les anciens pour d'autres affichages. Ils seraient mieux identifiés en faisant apparaître qu'il s'agit d'affichage municipal et il demande aux conseillers de réfléchir à leur emplacement.

## FINANCES

**Emprunt.** La commission des finances s'est réunie la veille pour étudier les offres d'emprunt à négocier avec les organismes bancaires. En plus de ceux déjà consultés il a été souhaité que d'autres soient questionnés : BNP – LCL – BP et GROUPAMA, avec pour principe une durée de remboursement sur 20 ans.

Compte tenu de la participation communale qu'il faudra verser en fin d'année au Syndicat des Eaux pour les travaux de la station d'épuration, de la station de relevage ainsi que le transit et le déversoir d'orage d'une part, et la fin des travaux de rénovation du musée d'autre part, le Conseil municipal confie à M. Marcel le soin d'affiner le besoin en financement.

**Remboursements.** Vu les factures présentées par Mme Bertrand pour achat de fournitures lors de la préparation d'une animation marionnettes dans le cadre des activités des mercredis du patrimoine, Le Conseil municipal accepte de lui rembourser la somme de 44 €.

Les occupants du logement situé au dessus de l'ancien bureau de poste ont eu à faire l'avance de l'ouverture de compteur EDF. Le Conseil municipal accepte de leur rembourser la somme de 102.66 €. A ce propos, en accord avec l'OPAC 38, et compte tenu des désagrément subis par les locataires lors de leur installation dans les lieux, M. le Maire propose de leur accorder un mois de loyer gratuit.

**Recette.** Le Conseil autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires à l'encaissement d'un chèque de 1 108.22 € émis par l'assurance Groupama en remboursement des dégâts sur les vitraux de l'église.

## CONVENTIONS / DELIBERATIONS

**Illuminations.** M. le Maire donne lecture de la convention à intervenir avec les propriétaires de bâtiments concernés par l'installation prochaine d'illuminations. Le Conseil en approuve les termes et l'autorise à les signer.

**Dissolution du SIZIPA.** Considérant les arguments présentés par M. le Sous-préfet de la Tour du Pin à propos de la cessation d'activité du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle de la Plaine de l'Ain depuis 1983, le Conseil municipal donne un avis favorable à sa dissolution et accepte les conditions de sa liquidation.

**CCIC – Commission d'accessibilité aux handicapés.** En réponse à la demande de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu, M. Jean-Marc Biessy accepte d'être le représentant de la communes au sein de la commission intercommunale d'accessibilité aux handicapés qui se formera ce mois ci.

## PERSONNEL

**Indemnité de stage.** M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'IET de Lyon afin que Rachel Mermet puisse effectuer un stage à la Maison du Patrimoine du 26/1/09 au 13/2/2009 et du 18/5/2009 au 31/7/2009. Il s'agissait pour elle d'aborder la mise en place d'animations nature sur différents espaces naturels du Nord Isère ainsi que des animations sur la commune de Montalieu. Bien qu'aucune indemnité ne soit prévue dans la convention, il propose de lui accorder ce qui aurait été versé à un vacataire pour 53 heures d'animations, soit 565.00 €. Le Conseil municipal accepte la proposition.

M. Marcel prend la parole pour dire qu'il ne s'oppose pas au principe sur le fond mais sur la forme, et que les demandes d'indemnités à posteriori ne sont pas acceptables. Il rappelle les engagements de la Maison du Patrimoine le 31 janvier dernier de rendre compte des activités du service mensuellement, et qui à ce jour n'y a donné aucune

# Municipalité de Hières-sur-Amby

## Réunion du Conseil Municipal

### 18 septembre 2009

Conseil au complet, un seul absent excusé.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juillet 2009.

#### TRAVAUX

**Muséographie.** La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 septembre dernier, a confirmé le choix des entreprises à retenir, soit :

Lot 1 Mobilier-décor	67 850.00 €	Tip Top Wood
Lot 2 Rédaction des textes	2 216.90 €	Vox Histoiae
Lot 3 Graphisme. impression numérique	29 650.00 €	Zigzagzone
Lot 4 Réalisation audio-visuelle	4 056.00 €	Ouidire
Lot 5 Matériel audio visuel	32 200.00 €	Soundgarten

Le Conseil municipal approuve ce choix et autorise le Maire à signer les marchés.

**Musée.** Le Conseil prend connaissance des avenants préparés par le maître d'œuvre, soit :

	Marché	Avenant	Augmentation
Lot 1 Maçonnerie	57 482.90 €	2 892.50 €	5.03 %
Lot 2 Charpente	34 012.00 €	5 968.00 €	17.55 %
Lot 4 Menuiseries	19 522.20 €	300.00 €	4.20 %
Lot 5 Electricité	19 584.00 €	2 787.00 €	14.2 %
Lot 8 Chariot élévateur	19 800.00 €	300.00 €	1.52 %

L'ensemble entraîne une augmentation du marché de 4.63 %.

Le Conseil municipal accepte ces avenants et autorise le Maire à les signer, tout en s'étonnant que certains travaux n'aient pas été prévus à l'origine par l'architecte, et souhaite qu'un courrier lui soit adressé en ce sens.

**Chaufferie du groupe scolaire.** La consultation pour la remise en état cette chaufferie n'a obtenu qu'une seule offre, celle de l'entreprise Clim Elec pour un montant de 25 216.00 €. L'entreprise présentant des capacités suffisantes, la Commission d'Appel d'Offres l'a retenue le Conseil municipal entérine ce choix.

**Aménagement du local commercial de l'ancienne poste.** La Commission d'Appel d'Offres a examiné, le 28 août dernier, les plis reçus. Après vérification par le maître d'œuvre, il s'est avéré que deux entreprises ne présentaient pas de garanties suffisantes, et une nouvelle consultation a été organisée pour les lots Menuiseries et Chauffage. Les résultats s'établissent comme suit :

Lot 1. Démolition	Fornes Sylvain	920.0 €
Lot 2. Platerie-peinture	Durand Frères	2 173.4 €
Lot 3. Plafonds	Durand Frères	1 930 €
Lot 4. Menuiseries-fermetures	Rolland SARL	4 628 €
Lot 5. Electricité	Elec Partners	2 377 €
Lot 6. Chauffage	SNPJ	1 301.5 €
Lot 7. Carrelage	SARL Mozaik	750 €

Le Conseil entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises.

**Rénovation du secrétariat.** Les travaux commenceront le 22 septembre. Dans le cadre d'une discussion avec le fournisseur informatique, une modification serait à apporter à l'installation prévue pour le réseau informatique et photocopieur, que l'électricien a chiffrée à 1 296 € HT. Elle permettrait de centraliser le réseau et de pouvoir alimenter si nécessaire en internet le premier étage. Le Conseil accepte la proposition et autorise le Maire à passer commande des travaux.